

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 1^{er} avril 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Marc Bouliane
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2019-04-77 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2019-04-78 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} avril 2019

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} avril 2019

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 4 mars 2019

Résolution: Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : Dépôt des états financiers au 31 déc. 2018

Résolution : Reddition de comptes TECQ

Résolution : Dépôt des états financiers au 31 mars 2019

Résolution : Adoption : Règlement 239-2019 : Traitement des élus

Avis de motion : Règlement 240-2019 : Gestion contractuelle

Résolution : Projet de règlement 240-2019 : Gestion contractuelle

Résolution : Clinique de vaccination pour les 65 - 74 ans

Résolution : Offre d'entretien extérieur

Résolution : Participation au Souper des Municipalités 2019

Résolution : Demande de don : Gala méritas

Sécurité publique

Formation : Plan de mesure d'urgence

Résolution : Signalisation circulation des VTT

Projet modification règlement sur le colportage

Résolution : Participation financière : Étude régie en sécurité incendie

Transport routier et voirie locale

Résolution : Rechargement de gravier : 3^e Rang

Résolution : Remplacement ponceau intersection 9^e-et 10^e- Rang et Route 263

Résolution : Location de machinerie pour travaux mineurs en voirie

Résolution : Achat de batterie pour remorque

Demande de l'inspecteur en voirie : Achat de camion

Hygiène du milieu et environnement

Résolution : Offre de service Sanitaires Denis Fortier

Urbanisme et aménagement du territoire

Suivi : Modifications aux règlements d'urbanisme

Loisirs, culture et édifice communautaire

Suivi : Demande de la ville de Disraeli : Équipements supralocaux

Demande d'une contribuable : Surcharge loisirs

Suivi : Rencontre du comité de diversification Secteur sud

Résolution : Nomination de représentant CDSS

75^e anniversaire de la Municipalité de Ste-Praxède

Résolution : Demande de subvention FDT

Résolution : Paiement des comptes du 5 mars au 1^{er} avril 2019

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2019-04-79 Dispense de lecture du procès-verbal du 4 mars 2019

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2019-04-80 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

2019-04-81 Résolution : Dépôt des états financiers au 31 déc. 2018

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 décembre 2018, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton. Tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

En conséquence, la directrice générale et secrétaire-trésorière est mandatée pour transmettre ces états financiers au ministère des Affaires municipales, dans les délais prévus par la loi.

Aussi, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires par la firme de vérificateurs.

Adoptée.

2019-04-82 Résolution : Reddition de comptes TECQ

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de mandater la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton à produire la reddition de comptes finale pour le programme TECQ 2014-2018 afin de conclure le dossier pour dépôt au ministère des Affaires municipales.

La reddition de comptes doit absolument être déposée et approuvée au ministère avant de produire une programmation de travaux pour la prochaine édition du TECQ 2019-2023.

Adoptée.

2019-04-83 Résolution : Dépôt des états financiers au 31 mars 2019

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2019-04-84 Adoption : Règlement 239-2019 : Traitement des élus

Considérant que la Municipalité de Ste-Praxède peut par règlement fixer la rémunération des membres du conseil;

Considérant que le règlement sur le traitement des élus est adopté en respect des modalités prescrites dans les législations en vigueur;

Considérant que ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion donné à une séance ordinaire tenue le 4 février 2019 par le conseiller, M. Paul Audet et que le projet de ce règlement fut déposé à cette même date. Au surplus, un avis public a été affiché dans un délai d'au moins vingt-et-un jours (21) précédant son adoption au cours d'une session ordinaire du conseil, le tout tel que prescrit par la loi;

Considérant que la Municipalité verse actuellement une rémunération annuelle de 6 410,71 \$ pour le maire et de 2 136,82 \$ pour chacun des conseillers;

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement, incluant la voix du maire, que le règlement portant le numéro 239-2019 soit adopté par le conseil de la Municipalité de Ste-Praxède et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article un : Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux ».

Article deux : Terminologie

2.1 : Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 : Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

Article trois : Rémunération de base au maire

Pour l'exercice 2019, la rémunération de base pour le maire sera fixée à 8 160 \$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Article quatre : Rémunération de base pour les conseillers

Pour l'exercice 2019, la rémunération de base pour chacun des conseillers sera fixée à 2 179,56 \$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Article cinq : Allocation de dépenses

Tous les membres du conseil de la municipalité reçoivent en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article trois

pour le maire et de l'article quatre pour chacun des conseillers, soit : 4 080 \$ pour le maire et 1 089,78 \$ pour les conseillers.

Article six : Indexation de la rémunération

A compter du 1^{er} janvier 2020, les rémunérations sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, de l'indexation au coût de la vie, jusqu'à concurrence de deux pour cent (2%).

Article sept : Calcul de la rémunération et calendrier des versements

Dès l'adoption de ce règlement, la rémunération décrétée selon les articles trois, quatre et cinq sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle. Cette rémunération sera versée en versement égaux et consécutifs.

Article huit : Minimum de la rémunération versée au maire et à chacun des conseillers

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne pourra en aucun cas être inférieure au montant minimum de la rémunération de base décrétée par la loi.

Article neuf : Ce règlement rend nul et non avenue tout règlement antérieur.

Article dix : Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement numéro 239-2019 entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée.

2019-04-85 Avis de motion : Règlement 240-2019 : Gestion contractuelle

M. Marc Bouliane, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 240-2019 concernant la gestion contractuelle soit adopté.

Le but de ce règlement est de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M. .

Adoptée.

2019-04-86 Résolution: Adoption du projet de règlement 240-2019 : Gestion contractuelle

Attendu qu'une politique de gestion contractuelle a été adoptée par la municipalité de Ste-Praxède (ci-après appelée <<municipalité>>) lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 (résolution no 10-12-298) conformément à l'article 938.1.2 du *code municipal du Québec* (ci-après appelé « c.m. ») ;

Attendu que l'article 938.1.2 C.M a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M. prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M. ;

Attendu qu'en conséquence, l'article 936 c.m. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Attendu que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens.

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté. Les élus reconnaissent en avoir reçu une copie au préalable.

Adoptée.

2019-04-87 Clinique de vaccination pour les 65 - 74 ans

Attendu que la MRC des Appalaches a un fort caractère rural;

Attendu que la mobilité et le transport sont des défis pour une partie de la population en milieu rural;

Attendu que la population aux prises avec un problème de mobilité et de transport est une clientèle vulnérable;

Attendu que les cliniques de vaccination dans les municipalités rurales sont des exemples efficaces et démontrés de la régionalisation des services de santé de proximité;

Attendu que la clientèle ciblée par ces cliniques de vaccination sont les personnes âgées de 60 ans et plus;

Attendu que depuis 2018, la vaccination n'est plus gratuite pour les personnes de 60 à 74 ans en bonne santé;

Attendu qu'avec cette révision d'admissibilité, une diminution de la participation aux cliniques de vaccination a été observée dans les municipalités;

Attendu que les cliniques de vaccination pourraient être remises en cause en raison de la diminution de la participation;

Attendu que l'abandon des cliniques de vaccination serait une perte de service de proximité pour une clientèle vulnérable;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la Municipalité Ste-Praxède souligne aux députés de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Marguerite Blais, l'importance de maintenir les cliniques de vaccination dans les municipalités et ainsi de revoir sa position sur la gratuité de la vaccination pour les 60 à 74 ans.

Adoptée.

A 19 h 36, la conseillère Jacqueline Demers quitte son siège pour le prochain point à l'ordre du jour :

2019-04-88 Offre d'entretien extérieur

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu majoritairement (la conseillère Jacqueline Demers n'ayant ni voté, ni participé aux délibérations) d'accepter l'offre de M. Donald Bouchard pour l'entretien extérieur du terrain du centre communautaire.

L'offre proposée s'élevant à 1 500 \$, comprend les travaux suivants:

- Tondre la pelouse, minimalement une fois par semaine (tracteur et essence compris);
- Utiliser le coupe-gazon (appartenant à la Municipalité) aux endroits requis;
- Procéder à l'entretien des sentiers pour éviter la pousse d'herbe (si produits requis, à la charge de la Municipalité);
- Ramasser arbres ou objets encombrants dans les sentiers et parc;
- Entretien général pour assurer une circulation sécuritaire;
- La période des travaux s'échelonne du début de mai jusqu'au début octobre;
- L'entrepreneur sera responsable des bris causés par sa négligence.

Au surplus, M. Bouchard offre ses services pour des travaux supplémentaires, selon le taux horaire de base, s'élevant à 17 \$, tel qu'établi par le conseil.

Adoptée.

A 19 h 40, la conseillère Jacqueline Demers reprend son siège.

2019-04-89 Résolution : Participation au Souper des Municipalités 2019

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement que la Municipalité Ste-Praxède participe au Souper des Municipalités qui se tiendra le 31 mai prochain, à la Paroisse de Disraeli.

La directrice générale est autorisée à procéder au paiement suivant la confirmation des participants. Le prix du billet est de 45 \$ par personne.

Adoptée.

2019-04-90 Résolution : Demande de don : Gala Méritas

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'octroyer un don de 50 \$ au Gala Méritas de la Polyvalente de Disraeli.

Adoptée.

Sécurité publique

2019-04-91 Formation : Plan de mesures d'urgence

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de confirmer la tenue d'une formation relative au plan de mesures d'urgence de la Municipalité, le 29 avril 2019, dès 18 h, au bureau de la Paroisse de Disraeli.

En plus des élus municipaux, les gens impliqués dans le plan de mesure d'urgence de la Municipalité seront conviés à cette formation.

Adoptée.

2019-04-92 Résolution : Signalisation circulation des VTT

Attendu la réception d'une lettre de la Sûreté du Québec nous avisant que la signalisation installée par le club Quad-Amiante, pour le passage des VTT sur le 3^e Rang, est inadéquate;

Attendu que la Municipalité est responsable de la signalisation sur notre réseau routier;

Attendu qu'il y a lieu qu'une entente soit prise avec le Club Quad-Amiante afin de régulariser la situation;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de nommer le conseiller M. Paul Audet, à titre de représentant de la Municipalité, afin de communiquer avec le Club Quad Amiante, dans le but de corriger la problématique de signalisation et de s'assurer que les panneaux installés sur notre territoire répondent aux normes du ministère des Transports.

Adoptée.

2019-04-93 Projet : Modification du règlement sur le colportage

Attendu que la Sûreté du Québec propose de modifier le règlement sur le colportage suivant une demande de la Ville de Disraeli;

Attendu que le conseil municipal doit se prononcer sur son intention de modifier son règlement sur le colportage applicable par la Sûreté du Québec ou si le conseil conserve le règlement actuellement en vigueur;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Ste-Praxède ne souhaite pas modifier le règlement sur le colportage suggéré. En conséquence, pour la Municipalité Ste-Praxède, le règlement sur le colportage, numéro 2017-RM-SQ-2 applicable par la Sûreté du Québec, demeure valide.

Adoptée.

2019-04-94 Résolution : Participation financière : Étude régie en sécurité incendie

Attendu que sept municipalités du Secteur sud de la MRC des Appalaches (MRC), et la Municipalité de Stratford étudient la possibilité de créer une régie pour les services incendies;

Attendu que dans la poursuite de la démarche d'implantation d'une régie, l'inventaire des équipements des services incendies et l'évaluation des bâtiments doivent être réalisés;

Attendu que la mise à jour de l'étude financière et l'élaboration des budgets pro forma 2020-2024 sont également nécessaires;

Attendu que la MRC assure la coordination du projet;

Attendu que le coût relié à l'inventaire et à la réalisation des budgets pro forma s'élève à 22 152,37 \$;

Attendu que la MRC a reçu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de 11 786 \$, dans le but de réaliser cette démarche;

Attendu que le coût résiduel non subventionné sera assumé par les huit municipalités participantes, à parts égales;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que la Municipalité Ste-Praxède s'engage à participer financièrement à la réalisation de l'inventaire des équipements des services incendies et l'évaluation des bâtiments, ainsi que la mise à jour de l'étude financière et l'élaboration des budgets pro forma 2020-2024, pour un total de 1 295,80 \$.

Adoptée.

Transport routier et voirie locale

2019-04-95 Rechargement de gravier – 3^e Rang

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur Richard Bellavance à se procurer du gravier chez M. Labrecque Inc. pour du rechargement de gravier dans le 3^e Rang, Canton de Stratford.

Environ 10 voyages de gravier 0-2 ½ pouces et 6 voyages de gravier 0-1/2 pouces sont requis pour effectuer le rechargement nécessaire.

L'inspecteur est également mandaté pour louer la machinerie nécessaire afin de procéder à l'épandage des matériaux granulaires.

Adoptée.

2019-04-96 Résolution : Remplacement du ponceau - intersection 9^e-et-10^e Rang et Route 263

Attendu que le conseil envisage de remplacer le ponceau de traverse situé à l'intersection de la Route 263 et du 9^e-et-10^e Rang ;

Attendu que malgré que le remplacement de ce ponceau soit de la responsabilité de la Municipalité, il est impératif d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports avant de procéder ;

Attendu que ce changement de ponceau nécessite l'obligation d'exécuter le travail selon les normes du ministère;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à communiquer avec le ministère des Transports pour connaître les procédures à suivre afin d'obtenir la permission de voirie requise pour le changement du ponceau de l'intersection de la Route 263 et du 9^e-et-10^e Rang.

Adoptée.

**2019-04-97 Résolution : Location de machinerie
pour travaux mineurs en voirie**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Bellavance à louer, pour divers travaux de voirie, la machinerie nécessaire pour différents travaux légers où de la machinerie serait utile, le tout en assurant le respect du règlement sur la délégation de pouvoir de dépenser ;

Il est entendu que l'inspecteur devra informer la direction ou le maire avant de procéder à la location. Le fournisseur de machinerie avec opérateur devra détenir une assurance responsabilité.

L'inspecteur sera juge de la machinerie nécessaire pour la réalisation des travaux qu'il doit exécuter (tracteur, mini-excavatrice etc.).

À titre indicatif, le prix de la location de la machinerie avec opérateur varie entre 65 \$ et 125 \$ l'heure selon le type d'équipement.

Adoptée.

2019-04-98 Achat d'une batterie pour la remorque

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une batterie pour la remorque chez NAPA.

Le coût soumis est de 210,60 \$ plus taxes.

Adoptée.

Demande de l'inspecteur : Suivi achat d'un camion

L'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance, se questionne sur les intentions du conseil d'acheter au non une camionnette, tel qu'il en avait été discuté à l'automne dernier. Ce dernier suggère plutôt l'achat d'une fourgonnette cargo.

Il est convenu que le maire procède à une recherche de véhicules usagés pour estimer les coûts d'un éventuel achat. La décision est reportée à une réunion subséquente.

Hygiène du milieu et environnement

2019-04-99 Offre de services sanitaires Denis Fortier

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier et de ce fait, demander à notre entrepreneur T.O.R.A. de laisser au centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier, nos gros rebuts ramassés lors des cueillettes du printemps et de l'automne pour l'année 2019.

La Municipalité Ste-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Services Sanitaires Denis Fortier, selon un tarif de 98,42 \$ plus taxes (équivalent à 108,24 \$ taxes nettes au lieu de 116,94 \$ à la régie) par tonne métrique pour la cueillette du printemps. Le prix de disposition pour l'automne pourrait être modifié selon le prix en vigueur. Le conseil sera avisé s'il y a un changement de tarif pour la cueillette d'octobre prochain.

Adoptée.

Urbanisme et aménagement du territoire

Suivi : Modifications des règlements d'urbanisme

La directrice générale informe les élus des démarches nécessaires pour modifier les règlements d'urbanisme municipaux. Malgré que les procédures d'amendement débuteront en avril, il est à prévoir que l'entrée en vigueur desdits règlements soit fixé en septembre prochain, vu les délais à respecter selon les obligations législatives.

Loisirs et culture

Suivi : Demande de la Ville de Disraeli – Équipements supralocaux

Les élus sont informés de la réception d'une lettre de la Ville de Disraeli par laquelle, le 22 mars dernier, la Ville de Disraeli a adressé une demande à Mme Andrée Forest, ministre des Affaires municipales, afin que le ministère reconnaisse le caractère supralocal de certains équipements municipaux.

2019-04-100 Demande d'une contribuable : Surcharge loisirs

Attendu la décision du conseil, approuvée par la résolution numéro 2019-01-20 adoptée le 14 janvier 2019, d'offrir le paiement d'un montant n'excédant pas 300 \$, par enfant de 17 ans et moins, en remboursement des surcharges imposées pour les activités de loisirs offertes par la Ville de Disraeli;

Attendu que le conseil municipal reçoit une demande d'une contribuable afin qu'il accepte de rembourser la surcharge pour des activités de loisirs offertes à l'extérieur de Disraeli, plus particulièrement pour les cours de natation qui sont offerts à Thetford Mines, cette activité n'étant pas offerte à Disraeli;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que le conseil refuse, pour le moment, d'assumer les coûts des surcharges pour les activités autres que celles offertes dans la Ville de Disraeli. La résolution numéro 2019-01-20 demeure donc valide.

Adoptée.

Suivi : Rencontre du comité de diversification Secteur sud (CDSS)

Réunion du comité de diversification avec le préfet de la MRC le 26 mars dernier pour présenter les différentes stratégies identifiées par le comité au cours des années et prendre la décision de conserver ce comité pour le Secteur sud. Il fut convenu que le CDSS demeure mais que le comité de coopération en loisirs du Secteur sud s'intègre au CDSS. Il est donc opportun de nommer un délégué pour siéger sur le comité de diversification du Secteur sud.

2019-04-101 Résolution : Nomination de représentant CDSS

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de nommer Madame Jacqueline Demers (le maire Daniel Talbot agissant à titre de substitut) pour agir à titre de représentant de la Municipalité Ste-Praxède au sein du comité de diversification du Secteur sud.

Adoptée.

Suivi : 75^e anniversaire de la Municipalité de Ste-Praxède

La directrice générale informe les gens présents du travail accompli depuis quelques semaines relativement aux activités suggérées pour le 75^e anniversaire de la Municipalité. Le conseil municipal appuie les projets du comité.

2019-04-102 Activités reliées au 75^e anniversaire de la Municipalité

Attendu que la Municipalité Ste-Praxède veut souligner le 75^e anniversaire de la Municipalité;

Attendu que la directrice générale a été mandatée par les élus pour former un comité de bénévoles afin de planifier et organiser différentes activités pour cet événement;

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de nommer Madame Josée Vachon, directrice générale pour agir comme représentante de la Municipalité Ste-Praxède, afin de procéder à des demandes de commanditaires et demandes d'estimés à des fins budgétaires pour la planification de diverses activités entourant les fêtes du 75^e anniversaire.

Adoptée.

2019-04-103 Résolution : Demande de subvention FDT

Attendu que la Municipalité Ste-Praxède veut souligner, en 2019, le 75^e anniversaire de la Municipalité;

Attendu que diverses activités seront organisées afin de réunir les gens du milieu;

Attendu qu'il y a lieu de présenter une demande au Fonds de développement du territoire (FDT) auprès de la MRC des Appalaches afin d'obtenir une subvention pour la tenue de ses activités;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale, Josée Vachon, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme du FDT de la MRC des Appalaches afin d'obtenir une aide financière pour réaliser les activités entourant le 75^e anniversaire de la Municipalité Ste-Praxède et de nommer Mme Vachon pour signer les documents relatifs à cette demande.

Il est convenu de déposer un projet de financement de l'ordre de 10 715 \$ afin d'obtenir l'aide de 7 500 \$ du Fonds de développement du territoire.

Les élus conviennent que la Municipalité s'engage à participer à la mise de fonds minimale de 3 215 \$.

Adoptée.

2019-04-104 Résolution : Paiement des comptes au 1^{er} avril 2019

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 5 mars au 1^{er} avril 2019, laquelle s'élève à 89 233,22 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la
Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes
déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2019-04-105 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 40.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2)
du code municipal.*